

**Sodium Methyl Mercaptide**

Version 1.9

Date de révision 2020-08-26

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 et au règlement (CE) n° 2015/830

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1****Informations sur le produit**

Nom du produit : Sodium Methyl Mercaptide  
Matériel : 1114147, 1114146, 1114145, 1065936, 1066239, 1030037,  
1029154, 1029192, 1034903

**1.3****Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

**Société** : Chevron Phillips Chemical Company LP  
Specialty Chemicals  
10001 Six Pines Drive  
The Woodlands, TX 77380

**Local** : Chevron Phillips Chemicals International N.V.  
Airport Plaza (Stockholm Building)  
Leonardo Da Vincilaan 19  
1831 Diegem  
Belgium

SDS Requests: (800) 852-5530  
Technical Information: (832) 813-4862  
Responsible Party: Product Safety Group  
Email:sds@cpchem.com

**1.4****Numéro d'appel d'urgence:****Santé:**

866.442.9628 (Amérique du Nord)  
1.832.813.4984 (International)

**Transport:**

CHEMTREC 800.424.9300 ou 703.527.3887(international)  
Asie : CHEMWATCH (+612 9186 1132) Chine : 0532 8388 9090  
EUROPE : BIG +32.14.584545 (téléphone) ou +32.14583516 (télécopie)  
Mexique CHEMTREC 01-800-681-9531 (24h/24)  
Amérique du Sud SOS-Cotec Au Brésil : 0800.111.767 Hors du Brésil : +55.19.3467.1600  
Argentine : +(54)-1159839431

**Sodium Methyl Mercaptide**

Version 1.9

Date de révision 2020-08-26

Service responsable : Groupe Sécurité des produits et Toxicologie  
 Adresse e-mail : SDS@CPChem.com  
 Site Internet : www.CPChem.com

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1****Classification de la substance ou du mélange  
RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008**

Liquides inflammables, Catégorie 3	H226: Liquide et vapeurs inflammables.
Toxicité aiguë, Catégorie 4	H302: Nocif en cas d'ingestion.
Corrosion cutanée, Sous-catégorie 1A	H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Lésions oculaires graves, Catégorie 1	H318: Provoque de graves lésions des yeux.

**2.2****Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger	: H226 H302 H314	Liquide et vapeurs inflammables. Nocif en cas d'ingestion. Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
--------------------	------------------------	--

Conseils de prudence	: <b>Prévention:</b> P210  P280	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage/ une protection auditive.
	: <b>Intervention:</b> P303 + P361 + P353 P305 + P351 + P338 + P310 P370 + P378	<b>EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux):</b> Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau. <b>EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:</b> Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin. En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour l'extinction.

**Sodium Methyl Mercaptide**

Version 1.9

Date de révision 2020-08-26

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- 5188-07-8 méthanethiolate de sodium
- 1310-73-2 hydroxyde de sodium

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.1 - 3.2****Substance or Mélange**

Synonymes : Methanethiol sodium salt  
Sodium methanethiolate  
SMM  
Sodium methyl mercaptide 21%

Formule moléculaire : CH<sub>3</sub>SNa

**Composants dangereux**

Nom Chimique	CAS-No. EC-No. Index No.	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration [wt%]
<b>Sodium Methanethiolate</b>	<b>5188-07-8</b> <b>225-969-9</b>	Flam. Liq. 3; H226 Acute Tox. 4; H302 Skin Corr. 1A; H314 Eye Dam. 1; H318	20 - 25
Sodium Hydroxide	1310-73-2 215-185-5 011-002-00-6	Met. Corr. 1; H290 Skin Corr. 1A; H314 Eye Dam. 1; H318	0,4 - 1

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1****Description des premiers secours**

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse. Consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
- En cas d'inhalation : En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Un traitement médical immédiat est nécessaire car les effets corrosifs cutanés non traités donnent des blessures qui guérissent lentement et difficilement. En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
- En cas de contact avec les yeux : Même de petites éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des lésions irréversibles des tissus et une cécité. En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

**Sodium Methyl Mercaptide**

Version 1.9

Date de révision 2020-08-26

- Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital. Enlever les lentilles de contact. Protéger l'oeil intact. Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Maintenir l'appareil respiratoire dégagé. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

Point d'éclair : 29 °C (29 °C)  
Méthode: Coupelle fermée, Tag

Température d'auto-inflammabilité : Donnée non disponible

**5.1****Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés : Mousse résistant à l'alcool. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Poudre chimique sèche.

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit.

**5.2****Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

**5.3****Conseils aux pompiers**

Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. Pour de raisons de sécurité en cas d'incendie, les bidons doivent être entreposés séparément, dans des enceintes fermées. Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir complètement les conteneurs fermés.

Protection contre les incendies et les explosions : Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques). Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.

Produits de décomposition dangereux : Oxydes de soufre.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1**

Numéro de la FDS:100000013985

4/18

**Sodium Methyl Mercaptide**

Version 1.9

Date de révision 2020-08-26

**Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle. Enlever toute source d'ignition. Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses.

**6.2****Précautions pour la protection de l'environnement**

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts. Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

**6.3****Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Méthodes de nettoyage : Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).

**6.4****Référence à d'autres rubriques****RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1****Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**  
**Manipulation**

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation d'aérosols. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers. Ouvrir les fûts avec précaution, le contenu pouvant être sous pression. Pour éviter les renversements pendant la manipulation maintenir le flacon dans une cuvette métallique. Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques). Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.

**7.2****Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****Stockage**

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Défense de fumer. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Les

**Sodium Methyl Mercaptide**

Version 1.9

Date de révision 2020-08-26

installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle****SK**

Zložky	Podstata	Hodnota	Kontrolné parametre	Poznámka
Sodium Hydroxide	SK OEL	NPEL priemerný	2 mg/m3	

**SE**

Beståndsdelar	Grundval	Värde	Kontrollparametrar	Anmärkning
Sodium Hydroxide	SE AFS	NGV	1 mg/m3	Inhalerbart
	SE AFS	TGV	2 mg/m3	Inhalerbart
	SE AFS	NGV	1 mg/m3	inhalabel fraktion
	SE AFS	KGV	2 mg/m3	inhalabel fraktion

**RO**

Componente	Sursă	Valoare	Parametri de control	Notă
Sodium Hydroxide	RO OEL	TWA	1 mg/m3	
	RO OEL	STEL	3 mg/m3	

**PT**

Componentes	Bases	Valor	Parâmetros de controlo	Nota
Sodium Hydroxide	PT OEL	VLE-CE	2 mg/m3	

**PL**

Składniki	Podstawa	Wartość	Parametry dotyczące kontroli	Uwaga
Sodium Hydroxide	PL NDS	NDS	0,5 mg/m3	
	PL NDS	NDSch	1 mg/m3	

**NO**

Komponenter	Grunnlag	Verdi	Kontrollparametrer	Nota
Sodium Hydroxide	FOR-2011-12-06-1358	T	2 mg/m3	

**MK**

Съставки	Основа	Стойност	Параметри на контрол	Бележка
Sodium Hydroxide	MK OEL	MV	2 mg/m3	Inhalable fraction - the part of the total suspended material that is inhaled by the employees

**LV**

Sastāvdaļas	Bāze	Vērtība	Pārvaldības parametri	Piezīme
Sodium Hydroxide	LV OEL	AER 8 st	0,5 mg/m3	

**LT**

Komponentai	Šaltinis	Vertė	Kontrolės parametrai	Pastaba
Sodium Hydroxide	LT OEL	NRD	2 mg/m3	

**IS**

Komponenter	Grunnlag	Verdi	Kontrollparametrer	Nota
Sodium Hydroxide	IS OEL	STEL	2 mg/m3	

**IE**

Components	Basis	Value	Control parameters	Note
Sodium Hydroxide	IE OEL	OELV - 15 min (STEL)	2 mg/m3	

**HU**

Komponensek	Bázis	Érték	Ellenőrzési paraméterek	Megjegyzés
Sodium Hydroxide	HU OEL	AK-érték	2 mg/m3	m,
	HU OEL	CK-érték	2 mg/m3	m,

m Maró hatású anyag (felmarja a bőrt, nyálkahártyát, szemet vagy mindhármát)

**HR**

Sastojci	Temelj	Vrijednost	Nadzorni parametri	Bilješka

**Sodium Methyl Mercaptide**

Version 1.9

Date de révision 2020-08-26

Sodium Hydroxide	HR OEL	KGVI	2 mg/m3	
------------------	--------	------	---------	--

**GR**

Συστατικά	Βάση	Τιμή	Παράμετροι ελέγχου	Σημείωση
Sodium Hydroxide	GR OEL	TWA	2 mg/m3	
	GR OEL	STEL	2 mg/m3	

**GB**

Components	Basis	Value	Control parameters	Note
Sodium Hydroxide	GB EH40	STEL	2 mg/m3	

**FR**

Composants	Base	Valeur	Paramètres de contrôle	Note
Sodium Hydroxide	FR VLE	VME	2 mg/m3	Valeurs limites indicatives,

Valeurs limites Valeurs limites indicatives  
indicatives

**FI**

Aineosat	Peruste	Arvo	Valvontaa koskevat muuttujat	Huomautus
Sodium Hydroxide	FI OEL	CEIL	2 mg/m3	

**ES**

Componentes	Base	Valor	Parámetros de control	Nota
Sodium Hydroxide	ES VLA	VLA-EC	2 mg/m3	

**EE**

Komponendid, osad	Alused	Väärtus	Kontrolliparameetrid	Märkused
Sodium Hydroxide	EE OEL	Piirnorm	1 mg/m3	
	EE OEL	Lühiajalise kokkupuute piirnorm	2 mg/m3	

**DK**

Komponenter	Basis	Værdi	Kontrolparametre	Note
Sodium Hydroxide	DK OEL	L	2 mg/m3	

**CZ**

Složky	Základ	Hodnota	Kontrolní parametry	Poznámka
Sodium Hydroxide	CZ OEL	PEL	1 mg/m3	I,
	CZ OEL	NPK-P	2 mg/m3	I,

I dráždí sliznice (oči, dýchací cesty) resp. kůže

**CY**

Συστατικά	Βάση	Τιμή	Παράμετροι ελέγχου	Σημείωση
Sodium Hydroxide	CY OEL 2	M.E.Σ.	2 mg/m3	

**CH**

Inhaltsstoffe	Grundlage	Wert	Zu überwachende Parameter	Bemerkung
Sodium Hydroxide	CH SUVA	MAK-Wert	2 mg/m3	NIOSH, OSHA, SSc, einatembarer Staub
	CH SUVA	KZGW	2 mg/m3	NIOSH, OSHA, SSc, einatembarer Staub

NIOSH National Institute for Occupational Safety and Health

OSHA Occupational Safety and Health Administration

SSc Eine Schädigung der Leibesfrucht braucht bei Einhaltung des MAK-Wertes nicht befürchtet zu werden.

**BG**

Съставки	Основа	Стойност	Параметри на контрол	Бележка
Sodium Hydroxide	BG OEL	TWA	2 mg/m3	

**BE**

Bestanddelen	Basis	Waarde	Controleparameters	Opmerking
Sodium Hydroxide	BE OEL	TGG 8 hr	2 mg/m3	

**AT**

Inhaltsstoffe	Grundlage	Wert	Zu überwachende Parameter	Bemerkung
Sodium Hydroxide	AT OEL	MAK-TMW	2 mg/m3	einatembare Fraktion
	AT OEL	MAK-KZW	4 mg/m3	einatembare Fraktion

**8.2****Contrôles de l'exposition**

Numéro de la FDS:100000013985

7/18

**Sodium Methyl Mercaptide**

Version 1.9

Date de révision 2020-08-26

**Mesures d'ordre technique**

Ventilation adéquate pour maintenir les concentrations dans l'air sous les limites/règles d'exposition. Prendre en compte les dangers potentiels de ce produit (voir la section 2), les limites d'exposition applicables, les activités professionnelles et les autres substances présentes sur le lieu de travail pour concevoir des moyens mécaniques de contrôle et sélectionner l'équipement de protection personnelle. Si les systèmes de contrôle ou les pratiques de travail ne sont pas adéquats pour éviter une exposition à des niveaux nocifs de ce produit, l'équipement de protection personnelle indiqué ci-dessous est recommandé. L'utilisateur doit lire et comprendre toutes les instructions et limitations fournies avec l'équipement, étant donné qu'une protection est généralement fournie pour une durée déterminée ou dans certaines circonstances.

**Équipement de protection individuelle**

- Protection respiratoire : Porter un système respiratoire à adduction d'air, homologué par NIOSH, si la ventilation ou d'autres moyens mécaniques de contrôle ne sont pas suffisants pour maintenir une teneur minimale en oxygène de 19,5 % en volume sous pression atmosphérique normale. Porter un système respiratoire homologué par NIOSH pour assurer une protection lors de la manipulation de ce produit si une exposition à des concentrations néfastes en suspension dans l'air risque de se produire, comme par exemple: Respirateur purificateur d'air pour les vapeurs organiques. Respirateur purificateur d'air pour poussières et brouillards / P100. Utiliser un respirateur à adduction d'air et à pression positive s'il y a un risque de dégagement incontrôlé, si les niveaux d'exposition ne sont pas connus ou dans toute autre circonstance où des respirateurs à purification d'air pourraient ne pas fournir une protection adéquate.
- Protection des mains : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le délai de rupture de la matière qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact. Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique.
- Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure.
- Protection de la peau et du corps : Choisir une protection corporelle en relation avec le type, la concentration et les quantités de substances dangereuses, et les spécificités du poste de travail. Porter selon besoins: Tenue de protection antistatique ignifuge. Les travailleurs devraient porter des chaussures antistatiques. Casque de protection intégrale (tête, visage, cou). Tablier en caoutchouc. Chaussure protégeant contre les produits chimiques.
- Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1****Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Numéro de la FDS:100000013985

8/18



**Sodium Methyl Mercaptide**

Version 1.9

Date de révision 2020-08-26

**Aspect**

Forme : liquide  
 État physique : liquide  
 Couleur : incolore  
 Odeur : piquante

**Données de sécurité**

Point d'éclair : 29 °C (29 °C)  
 Méthode: Coupelle fermée, Tag

Limite d'explosivité, inférieure : Donnée non disponible

Limite d'explosivité, supérieure : Donnée non disponible  
 Propriétés comburantes : Nein

Température d'auto-inflammabilité : Donnée non disponible  
 Décomposition thermique : Donnée non disponible

Formule moléculaire : CH<sub>3</sub>SNa

Poids moléculaire : 70,08 g/mol

pH : > 10

Point d'écoulement : Donnée non disponible

Point/intervalle d'ébullition : Non applicable, Se décompose

Pression de vapeur : 20,00 MMHG  
 à 24 °C (24 °C)

Densité relative : Donnée non disponible

Densité : 1,138 G/ML  
 à 30 °C (30 °C)

Hydrosolubilité : Soluble

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Donnée non disponible  
 Viscosité, cinématique : Donnée non disponible

Densité de vapeur relative : 1  
 (Air = 1.0)

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

Pourcentage de composés volatils : 79 %

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

**Sodium Methyl Mercaptide**

Version 1.9

Date de révision 2020-08-26

**10.1**

**Réactivité** : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

**10.2**

**Stabilité chimique** : Ce produit est considéré comme stable dans des conditions ambiantes normales et dans les conditions de température et de pression prévues pour la conservation et la manipulation.

**10.3****Possibilité de réactions dangereuses**

**Réactions dangereuses** : Réactions dangereuses: Une polymérisation dangereuse ne se produit pas., Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

Information supplémentaire: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

**10.4**

**Conditions à éviter** : Chaleur, flammes et étincelles.

**10.5**

**Matières à éviter** : Peut réagir avec l'oxygène et les agents fortement oxydants tels que les chlorates, les nitrates, les peroxydes, etc.

**Décomposition thermique** : Donnée non disponible

**10.6**

**Produits de décomposition dangereux** : Oxydes de soufre

**Autres données** : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1****Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë par voie orale**

Sodium Methanethiolate : DL50: 581 mg/kg  
Espèce: Rat  
Sex: Mâle et femelle  
Méthode: OCDE ligne directrice 401

**Toxicité aiguë par inhalation**

Sodium Methanethiolate : Donnée non disponible

**Toxicité aiguë par voie cutanée**

Sodium Methanethiolate : DL50: > 400 mg/kg  
Espèce: Rat

**Sodium Methyl Mercaptide**

Version 1.9

Date de révision 2020-08-26

Sex: mâle et femelle  
Méthode: OCDE ligne directrice 402

**Sodium Methyl Mercaptide  
Irritation de la peau**

: Extrêmement corrosif et destructif pour les tissus.  
Les informations données sont basées sur des tests faits sur le mélange lui-même.

**Sodium Methyl Mercaptide  
Irritation des yeux**

: Effets irréversibles sur les yeux

**Sodium Methyl Mercaptide  
Sensibilisation**

: N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

**Toxicité à dose répétée****Sodium Methanethiolate**

: Espèce: Rat, mâle  
Sex: mâle  
Voie d'application: Inhalation  
Dose: 0, 2, 17, 57 ppm  
Durée d'exposition: 13 wk  
Nombre d'expositions: 7 h/d, 5 d/wk  
NOEL: 0,033 mg/l 17 ppm  
Dose minimale sans effet observé: 0,118 mg/l 57 ppm  
Organes cibles: Foie  
L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Espèce: Rat, mâle  
Sex: mâle  
Voie d'application: gavage oral  
Dose: 5, 15, 45 mg/kg/day  
Durée d'exposition: 8 wk  
Nombre d'expositions: once/d, 7 d/wk  
NOEL: 15 mg/kg  
Dose minimale sans effet observé: 45 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 422  
Organes cibles: Sang, rate

Espèce: Rat, femelle  
Sex: femelle  
Voie d'application: gavage oral  
Dose: 5, 15, 45 mg/kg/day  
Durée d'exposition: 8 - 9 wk  
Nombre d'expositions: once/d, 7 d/wk  
NOEL: 15 mg/kg  
Dose minimale sans effet observé: 45 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 422  
Organes cibles: Sang, rate

**Génotoxicité in vitro****Sodium Methanethiolate**

: Type de Test: Test de Ames  
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
Méthode: OCDE ligne directrice 471  
Résultat: négatif

**Sodium Methyl Mercaptide**

Version 1.9

Date de révision 2020-08-26

Sodium Hydroxide

Type de Test: Essai cytogénétique  
 Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
 Méthode: OCDE ligne directrice 473  
 Résultat: Équivoque

Type de Test: Test de Ames  
 Résultat: négatif

Type de Test: Essai d'endommagement et de réparation de l'ADN  
 Résultat: négatif

Type de Test: Essai de mutation génique sur des cellules de mammifères  
 Résultat: positif

**Génotoxicité in vivo**

Sodium Methanethiolate : Type de Test: Test du micronoyau  
 Espèce: Souris  
 Type de cellule: Moelle osseuse  
 Voie d'application: Oral(e)  
 Méthode: OCDE ligne directrice 474  
 Résultat: négatif

Sodium Hydroxide : Type de Test: Essai sur les micronoyaux de souris  
 Résultat: négatif

**Toxicité pour la reproduction**

Sodium Methanethiolate : Espèce: Rat  
 Sex: mâle  
 Voie d'application: gavage oral  
 Dose: 5, 15, 45 mg/kg  
 Durée d'exposition: 8 wk  
 Nombre d'expositions: once/d, 7 d/wk  
 Période d'essai: 4 wks pre mating, mating and...  
 Méthode: Ligne directrice 423 de l'OCDE pour les essais  
 NOAEL Parent: > 45 mg/kg  
 NOAEL F1: > 45 mg/kg

Espèce: Rat  
 Sex: femelle  
 Voie d'application: gavage oral  
 Dose: 5, 15, 45 mg/kg  
 Durée d'exposition: 8 - 9 wk  
 Nombre d'expositions: once/d, 7 d/wk  
 Période d'essai: 4 wks pre mating, mating and...  
 Méthode: Ligne directrice 423 de l'OCDE pour les essais  
 NOAEL Parent: > 45 mg/kg  
 NOAEL F1: > 45 mg/kg

**Sodium Methyl Mercaptide**  
**Toxicité par aspiration** : Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration.

**Sodium Methyl Mercaptide**

Version 1.9

Date de révision 2020-08-26

**Sodium Methyl Mercaptide  
Information  
supplémentaire**

: Les solvants risquent de dessécher la peau.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1****Toxicité****Toxicité pour les poissons**

Sodium Methanethiolate : CL50: 1,8 mg/l  
 Durée d'exposition: 96 h  
 Espèce: Danio rerio (Poisson zèbre)  
 Essai en semi-statique Méthode: OCDE ligne directrice 203

**Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques**

Sodium Methanethiolate : CE50: 1,32 - 2,46 mg/l  
 Durée d'exposition: 48 h  
 Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )  
 Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 202

**Toxicité pour les algues**

Sodium Methanethiolate : CE50r: 15 mg/l  
 Durée d'exposition: 72 h  
 Espèce: Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)  
 Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 201

**12.2****Persistance et dégradabilité****Biodégradabilité**

Sodium Methanethiolate : aérobique  
 Résultat: Facilement biodégradable.  
 64 %  
 Période d'essai: 28 d  
 Méthode: OCDE ligne directrice 301D

**12.3****Potentiel de bioaccumulation****Bioaccumulation**

Sodium Methanethiolate : Ce matériau ne devrait pas être bioaccumulable.

**12.4****Mobilité dans le sol****Mobilité**

Sodium Methanethiolate : Donnée non disponible

**12.5**

**Sodium Methyl Mercaptide**

Version 1.9

Date de révision 2020-08-26

**Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Résultats de l'évaluation PBT : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

**12.6****Autres effets néfastes**

Information écologique supplémentaire : Toxique pour les organismes aquatiques.

**Évaluation Ecotoxicologique**

Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique

Sodium Methanethiolate : Toxique pour les organismes aquatiques.

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique

Sodium Methanethiolate : Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1****Méthodes de traitement des déchets**

Les informations figurant sur cette fiche de données de sécurité (FDS) ne se rapportent qu'au produit tel qu'il est expédié.

Utiliser ce matériau conformément à l'usage pour lequel il est destiné ou le recycler si possible. S'il doit être éliminé, il est possible que ce matériau entre dans la catégorie des déchets dangereux dont les critères ont été définis par l'agence EPA (États-Unis) en vertu de la loi RCRA codifiée (40 CFR 261) ou d'autres réglementations des États ou locales. Pour le savoir, il peut être nécessaire de mesurer certaines propriétés physiques et d'analyser certains composants réglementés. Si ce matériau est considéré comme un déchet dangereux, la loi fédérale (États-Unis) exige que son élimination ait lieu dans un établissement habilité à effectuer ce type de traitement.

Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés. Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.

Emballages contaminés : Vider les restes. Éliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides. Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****14.1 - 14.7****Informations relatives au transport**

**Les descriptions d'expédition indiquées ici concernent le transport en vrac uniquement et ne s'appliquent pas au transport des colis non-vrac (voir la définition réglementaire).**

Consulter la réglementation sur les marchandises dangereuses relative aux méthodes et aux quantités spécifiques nationales ou internationales pour obtenir une description supplémentaire (p. ex. : nom ou noms techniques, etc.). Par conséquent, il est possible que les informations décrites ici ne soient pas toujours en accord avec la description relative à l'expédition avec connaissance pour le matériau. Le point d'éclair du matériau peut varier légèrement entre la fiche de données de sécurité et le connaissance.

**Sodium Methyl Mercaptide**

Version 1.9

Date de révision 2020-08-26

**DOT US (DÉPARTEMENT DES TRANSPORTS DES ÉTATS-UNIS)**

UN2920, CORROSIVE LIQUIDS, FLAMMABLE, N.O.S., (SODIUM METHANETHIOLATE, SODIUM HYDROXIDE), 8 (3), I, RQ (SODIUM HYDROXIDE)

**IMO / IMDG (CODE MARITIME INTERNATIONAL DES MARCHANDISES DANGEREUSES)**

UN2920, CORROSIVE LIQUID, FLAMMABLE, N.O.S., (SODIUM METHANETHIOLATE, SODIUM HYDROXIDE), 8 (3), I, (29 °C)

**IATA (ASSOCIATION DU TRANSPORT AÉRIEN INTERNATIONAL)**

UN2920, CORROSIVE LIQUID, FLAMMABLE, N.O.S., (SODIUM METHANETHIOLATE, SODIUM HYDROXIDE), 8 (3), I

**ADR (ACCORD EUROPÉEN RELATIF AU TRANSPORT INTERNATIONAL DES MARCHANDISES DANGEREUSES PAR ROUTE)**

UN2920, LIQUIDE CORROSIF, INFLAMMABLE, N.S.A., (SODIUM METHANETHIOLATE, SODIUM HYDROXIDE), 8 (3), I, (D/E)

**RID (RÈGLEMENTS CONCERNANT LE TRANSPORT INTERNATIONAL DES MARCHANDISES DANGEREUSES (EUROPE))**

UN2920, LIQUIDE CORROSIF, INFLAMMABLE, N.S.A., (SODIUM METHANETHIOLATE, SODIUM HYDROXIDE), 8 (3), I

**ADN (ACCORD EUROPÉEN RELATIF AU TRANSPORT INTERNATIONAL DES MARCHANDISES DANGEREUSES PAR VOIES DE NAVIGATION INTÉRIEURES)**

UN2920, LIQUIDE CORROSIF, INFLAMMABLE, N.S.A., (SODIUM METHANETHIOLATE, SODIUM HYDROXIDE), 8 (3), I

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1****Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement  
Législation nationale**

Règlement de la Commission européenne (UE) 2015/830 du 28 mai 2015 constituant un amendement au règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des substances chimiques (REACH)

**Classe de contamination de l'eau (Allemagne)** : WGK 1 pollue faiblement l'eau**15.2****Réglementation relative** : 96/82/EC Mise à jour: 2003

**Sodium Methyl Mercaptide**

Version 1.9

Date de révision 2020-08-26

**aux dangers liés aux accidents majeurs (Réglementation relative aux Installations Classées)**

Facilement inflammable  
7b  
Quantité 1: 5.000 t  
Quantité 2: 50.000 t

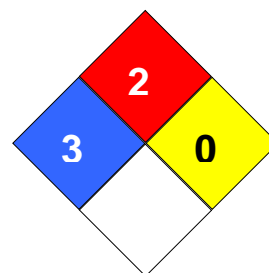
: ZEU\_SEVES3 Mise à jour:  
LIQUIDES INFLAMMABLES  
P5c  
Quantité 1: 5.000 t  
Quantité 2: 50.000 t

**État actuel de notification**

Europe REACH	:	N'est pas en conformité avec l'inventaire
Suisse CH INV	:	Listé ou en conformité avec l'inventaire
États-Unis d'Amérique (USA) TSCA	:	Dans l'inventaire de la TSCA ou conforme à la partie afférente concernant les substances actives
Canada NDSL	:	Listé ou en conformité avec l'inventaire
Australie AICS	:	N'est pas en conformité avec l'inventaire
Nouvelle-Zélande NZIoC	:	N'est pas en conformité avec l'inventaire
Japon ENCS	:	Listé ou en conformité avec l'inventaire
Corée KECI	:	Toutes les substances de ce produit ont été enregistrées, notifiées pour être enregistrées ou exemptées d'enregistrement par CPChem, par l'intermédiaire d'un représentant exclusif conformément à la réglementation K-REACH. L'importation de ce produit est autorisée si l'importateur officiel coréen a été inclus dans les notifications de CPChem, ou si l'importateur officiel en a lui-même notifié les substances.
Philippines PICCS	:	Listé ou en conformité avec l'inventaire
Chine IECSC	:	Listé ou en conformité avec l'inventaire
Taiwan TCSI	:	Listé ou en conformité avec l'inventaire

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

**NFPA Classification** : Danger pour la santé: 3  
Risque d'incendie: 2  
Danger de réactivité: 0

**Information supplémentaire**

Numéro FDS patrimonial : 681520

Les modifications significatives par rapport à l'ancienne version sont mises en évidence dans la marge. Cette version remplace toutes les anciennes versions.

Les informations figurant sur cette fiche de données de sécurité (FDS) ne se rapportent qu'au produit tel qu'il est expédié.



**Sodium Methyl Mercaptide**

Version 1.9

Date de révision 2020-08-26

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

signification des abréviations et acronymes utilisés			
ACGIH	American Conference of Government	LD50	Dose létale 50 %
AICS	Inventaire australien des substances chimiques	LOAEL	Lowest Observed Adverse Effect Level – Dose minimale ayant un effet indésirable observé
DSL	Liste canadienne intérieure des substances	NFPA	National Fire Protection Agency – Association nationale pour la protection contre l'incendie
NDSL	Liste canadienne extérieure des substances	NIOSH	National Institute of Safety & Health - Institut national pour les questions de santé et de sécurité au travail
CNS	Système nerveux central	NTP	National Toxicology Program – Programme américain de toxicologie
CAS	Chemical Abstract Service Number – Numéro de registre CAS	NZIoC	New Zealand Inventory of Chemicals – Inventaire néo-zélandais des substances chimiques
EC50	Concentration effective (médiane)	NOAEL	No Observable Adverse Effect Level – Dose sans effet indésirable observé
EC50	Concentration effective 50 %	NOEC	No Observed Effect Concentration – Concentration sans effet observable
EGEST	Outil de scénario d'exposition générique de l'EOSCA	OSHA	Occupational Safety & Health Administration - Organisme administratif chargé des questions de santé et de sécurité au travail
EOSCA	European Oilfield Specialty Chemicals Association (Association européenne des produits chimiques pétrolières spéciaux)	PEL	Permissible Exposure Limit – Limite d'exposition permise
EINECS	European Inventory of Existing Chemical Substances – Inventaire européen des substances chimiques existantes	PICCS	Philippines Inventory of Commercial Chemical Substances – Inventaire philippin des substances chimiques commerciales
MAK	Germany Maximum Concentration Values – Valeurs de concentration maximum en Allemagne	PRNT	Presumed Not Toxic – Prémsumé non toxique
GHS	Système général harmonisé	RCRA	Resource Conservation Recovery Act – Loi sur la récupération et la conservation des ressources
>=	Supérieur ou égal à	STEL	Limite d'exposition à court terme
IC50	Concentration inhibitrice 50	SARA	Superfund Amendments and Reauthorization Act – Loi sur les amendements et les nouvelles autorisations concernant le Superfonds
IARC	International Agency for Research on Cancer – Centre international	TLV	Threshold Limit Value – Valeur de seuil limite

**Sodium Methyl Mercaptide**

Version 1.9

Date de révision 2020-08-26

	de recherche sur le cancer		
IECSC	Inventory of Existing Chemical Substances in China – Inventaire des substances chimiques existantes en Chine	TWA	Moyenne pondérée dans le temps
ENCS	Japan, Inventory of Existing and New Chemical Substances – Inventaire japonais des substances chimiques existantes et nouvelles	TSCA	Toxic Substance Control Act – Loi sur le contrôle des substances toxiques
KECI	Korea, Existing Chemical Inventory – Inventaire coréen des substances chimiques existantes	UVCB	Unknown or Variable Composition, Complex Reaction Products, and Biological Materials – Produits de réactions complexes et matières biologiques à composition inconnue ou variable
<=	Inférieur ou égal à	WHMIS	Workplace Hazardous Materials Information System – Système d'information sur les matériaux dangereux rencontrés sur les lieux de travail
LC50	Concentration létale 50 %		

**Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.**

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.